

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 08/12/2022

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Absents ayant donné pouvoir : 0

Votants : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Présents :

Gilles SABATIER

Hélène SERVAYRE

David COMPTOUR

Audrey CHABRIER

Maria DE SOUSA ANTUNES

François DUJARDIN

Christelle RONDEL

Christophe MARTEL

Manon CHABAUD

Pierre BEAUVERT

Nicole ESBELIN

Pierre SOURDILLE

Absents excusés :

Évelyne DESICY – Alexandre LEFEVRE – Bernard EMIREN

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des 14/09/22 et 13/10/22

Approuvé par 10 voix sur 12

1 abstention et 1 contre

Monsieur SOURDILLE Pierre indique qu'il est précisé 13 présents sur le PV du 13 au lieu de 12 (3 absents) et comme aucun pouvoir : 12 votants aussi.

En sus des délibérations prévues dans l'ordre du jour, il est demandé au Conseil municipal d'ajouter, 2 autres décisions : Décision modificative budgétaire - Renouvellement conventions optionnelles avec le centre de gestion.

- Nomination délégué RGD (Règlement Général sur la Protection des Données) (ADIT Conseil départemental)
- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2023/2026

- Attribution des subventions aux associations
- Location de la salle polyvalente
- Fonds de concours
- Création dénomination d'une rue
- Convention Bali rando
- Convention Territoire d'énergie réfection réseau suite à vandalisme
- Délibération : avis de la commune sur le PLH 2023-2028
- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire de se constituer Partie civile dans l'affaire qui oppose la commune à un administré
- Informations et questions diverses :

1) - Nomination délégué RGPD :

Dans le cadre de la RGPD qui a été confiée au Département dans le cadre de l'ADIT par la municipalité précédente, il convient de nommer un délégué.

Compte tenu de son expérience en matière informatique, Monsieur le Maire propose la candidature de M. LEFEVRE Alexandre si celui est d'accord.

M. LEFEVRE Alexandre étant absent, M. Pierre Beauvert est donc proposé par Monsieur le Maire qui soumet sa nomination au vote.

Pour : 11

Contre :

Abstention : 1

2) - Renouvellement contrat d'assurance statutaire :

Le centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de- Dôme a dû renouveler le marché public d'assurances statutaires garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics à l'égard de leur personnel (CNRACL et/ou IRCANTEC).

Le marché a été attribué à ALLIANZ et SCICI SAINT HONORE (gestionnaire du contrat)

La décision d'adhésion doit être confirmée par délibération du conseil municipal pour une adhésion au 01/01/2023 et la signature de la convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme relative à la prestation du centre de gestion pour la passation et le suivi du contrat groupe.

La gestion du contrat groupe par le centre de gestion est facturée à la commune 0,19 % de la masse salariale des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL (1 à 29 agents)

0,04 % de la masse salariale des agents IRCANTEC.

La cotisation est calculée sur la base d'un taux appliqué sur la masse salariale de l'assuré et le maintien de chaque taux est d'une durée de 2 ans.

Risques assurés : Décès – accident et maladie imputable au service – longue maladie, maladie longue durée – maternité (y compris les congés pathologiques) adoption / paternité et accueil de l'enfant – maladie ordinaire = temps partiel thérapeutique - mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Pour tous ces risques :

- avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 9,15%

- avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire : 8,60%

- avec une franchise de 30 jours en maladie ordinaire : 7,55%

- avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des risques : 6,83%

A noter : la franchise en maladie ordinaire est supprimée lors d'une requalification de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

Des options sont possibles : NBI, SFT indemnité de résidence, charges patronales primes et compléments de rémunération maintenus par l'employeur.

Garantie optionnelle pour les agents affiliés IRCANTEC

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle – grave maladie – maternité (y compris les congés pathologiques) adoption/paternité et accueil de l'enfant – maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Pour tous ces risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1,05%

- **Vote pour adhésion au contrat groupe avec pourassureur ALLIANZ :**

Pour : 12

- **Vote Franchise retenue : 9,15% 8,60 % 7,55% - 6,83%**

Pour 12 pour 9,15 %

- **Vote garantie optionnelle pour les agents affiliés IRCANTEC :**

Contre : 12

Le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à se prononcer sur l'opportunité de signer ces conventions

Pour : 12

3) – Attribution des subventions aux associations 2022:

Propositions :

Association Bien Vivre au Breuil : 250€

Société de chasse : 80€

Fanfare de St Germain : 700€

ASCEB : 800€

SCB : 2400€ (Yoga – tennis de table – gym -pétanque)

FNACA : 100€

Collège de St Germain : 10€ par élève du village concerné par le collège (19 élèves cette année) donc 190€

Breuil Animations : 900€

USBM : Entende club de foot (La Combelle – Le Breuil / Ste Florine-Brassac) création d'une navette pour récupérer les enfants. Une 2ème navette est prévue compte-tenu du nombre d'enfants concernés. Dix enfants du Breuil sont concernés : 300€

Association des parents d'élèves du Lycée Agricole : 500€

Association combat intensif défense : 100€

Total : 6320€ cumulés

Madame Nicole ESBELIN souligne le fait qu'Alexandre LEFEVRE souhaiterait que la municipalité récupère le bilan financier de chaque association.

Monsieur Pierre SOURDILLE souligne le fait que l'ancienne municipalité l'a demandé dans le passé et que cela a été mal perçu.

Monsieur le Maire propose d'être invité à l'Assemblée Générale de chaque associations. Il soumet au vote cette idée au Conseil Municipal

Pour : 12

4)– Location salle Polyvalente :

Suite à un malentendu, la salle polyvalente a été attribuée le même jour à 2 familles différentes. L'une d'entre elles a accepté de modifier la date de sa location si la commune faisait un geste sur le montant de cette dernière. Le Maire a proposé une diminution de 34€ sur le prix. Ce dernier soumet au Conseil Municipal le montant de la location à 120 euros à titre exceptionnel.

Pour 12

5) – Fonds de concours :

Suite à l'acquisition et l'installation des buts au stade pour un montant de 3 937,71€ HT ainsi que l'acquisition et l'installation des cordes dans la salle de sport de l'école pour un montant 1 330,00€ HT, le Maire soumet au conseil Municipal l'autorisation de solliciter les fonds de concours de l'Agglomération Pays d'Issoire pour un montant de 2 633,86€ HT

Pour 12

6) – Création et Dénomination d'une rue :

Dans le cadre de la refondation du cadastre, il s'avère qu'une propriété située route de St Germain n'a pas d'adresse conforme à la réalité. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition suivante : RD214 - 1 Route du Pont.

Pour 12

A noter qu'un certain nombre de propriétés n'ont pas de numérotation. Celles-ci vont être attribuées et les certificats de numérotation leurs seront transmis.

7) – Convention Balirando :

Cette association a pour but de baliser les chemins de randonnées et notamment pour la commune du Breuil sur Couze, le circuit «Autour du Puy de Joux» d'une distance de 7,5Kms. L'engagement de Balirando consiste à refaire le balisage une fois par an.

La prestation fournie inclue la main d'œuvre et les fournitures ainsi le petit débroussaillage autour des balises en particulier et la petite maintenance des équipements.

La commune quant à elle se charge des gros travaux de maintenance des itinéraires, le débroussaillage, la mise en place d'escabeau ou de passerelles, des panneaux de départ ou de signalétique, travaux de sol : empierrage, etc...

Une indemnité de 10 € par kilomètre (soit 75€) est à verser à Balirando après fourniture du compte-rendu de maintenance et sur présentation de facture

Pour 12

8) – Convention Territoire d'Énergie (ex SIEG) :

Suite au vol, allée de la Source, du câble d'alimentation de l'éclairage public entraînant la coupure de ce dernier sur tout le secteur de la gare, Territoire d'Énergie a établi un devis de réfection dont le montant s'élève à 9960€TTC. Territoire d'Énergie sollicite une participation de la commune de 4 150€. La TVA est récupérée par Territoire d'Énergie.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal sollicité par Territoire d'Énergie.

Pour 12

Monsieur le Maire indique le fait que le SIEG met beaucoup de temps à prendre en compte nos demandes alors qu'il en va de la sécurité des usagers.

*Il souligne également le fait que la commune doit payer la moitié de la facture alors que cela dépend bien de Territoire d'Énergie qui met en place des poteaux d'éclairage public dont l'ouverture est facilement accessible .
Christophe MARTEL indique que cela coûte relativement cher et qu'ils sont long à traiter les demandes.*

9) – Avis sur Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation de la politique locale de l'habitat sur le parc public et privé. Ce document est obligatoire pour les communautés d'agglomérations et il est établi pour une durée de 6 ans.

Ce PLH est élaboré à partir des éléments du diagnostic et vise à répondre aux besoins en logements et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre.

La production de logements neufs et en réhabilitation est égale aux objectifs inscrits dans le SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud révisé au 1er Mars 2018 à savoir 470 logements/an.

Les objectifs sont déclinés à l'échelle communale ou par regroupement de communes. Ce document vise également à répondre aux enjeux des 4 orientations clés :

- Une gouvernance à 88 pour un 1er PLH
- Une production neuve qui répond aux enjeux contemporains de sobriété et de mixité
- Poursuivre la redynamisation et la requalification du parc ancien
- Une politique du logement au service de tous.

Un programme d'actions a été réalisé qui se compose de 19 fiches actions.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de PLH arrêté le 29 Septembre 2022 par l'agglomération Pays d'Issoire.

AVIS favorable : 12

AVIS favorable avec les remarques suivantes : *Monsieur Pierre SOURDILLE indique qu'il est dommage que la partie diagnostic soit faite sur des éléments anciens (2016).*

Monsieur le Maire, qui est aussi Vice Président à l'API en charge de l'Habitat, répond que ce sont les seuls éléments dont il disposait pour présenter le dossier.

10) – Autorisation à Monsieur le Maire de se constituer partie civile dans une affaire qui oppose la commune à un administré :

Suite au dépôt de plainte déposé pour vol, le contrevenant est convoqué devant le tribunal le 20 janvier 2023.

La commune sollicite l'aide d'un avocat dans cette affaire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire et à se constituer partie civile.

Pour 12

11) - Décision modificative budgétaire :

L'augmentation du point d'indice des agents territoriaux n'ayant pas été prévue au budget primitif, la ligne budgétaire 012 est en déficit de 1562 €, il convient d'équilibrer le budget de fonctionnement. Pour ce faire, il convient de transférer de la ligne 022 des imprévus pour alimenter le budget de fonctionnement de 2000€

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ce transfert.

Pour 12

12) – Convention Centre de Gestion

Convention d'adhésion des collectivités affiliées au Centre de Gestion, concernant les garanties optionnelles :

- mission relative à l'assistance retraites : Montant de l'adhésion 75€
- accompagnement personnalisé : contrôle des dossiers – prise en charge des dossiers dans l'année précédant l'ouverture des droits à pension – estimation de pensions CNRACL – appui juridique et technique dans la constitution des dossiers dématérialisés.
- Le service retraite informe la collectivité et ses agents sur les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, assure le traitement des dossiers communiqués par la collectivité.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal sur l'adhésion à cette garantie optionnelle

Pour 12

Informations et questions diverses :

- Gazelec : Groupement de commande du gaz Conseil départemental ; le 1^{er} marché sollicité par le département a été infructueux, aucun fournisseur de cette énergie ne s'est prononcé (demande sur prix fixe). Second marché sollicité sur un prix indexé et sur 1 an. À compter du 01/01/23 le prix est indexé mensuellement. Tous les mois l'indice sera publié sur «Gazelec» Engie qui est le nouveau fournisseur de Gaz.

Et ce, sans engagement de consommation

Pour le calcul du budget, il est recommandé de faire une moyenne des 3 derniers mois.

- Motion présentée par le PCF pour le retour des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités locales et les usagers.

Pour 12

- Pont sur la Couze Route du Saut du Loup : fermé du 09/01 au 24/01/23 pour remplacement conduite d'eau potable et réfection de la voie avec trottoirs. La commune devra remplacer la conduite des fontaines si elle s'avère défectueuse.

L'adjointe Audrey CHABRIER fait un point sur les différents événements de cette fin d'année.

Pendant les vacances de Toussaint, mise en place des cordes dans la salle d'activité. Activité très appréciée par les enfants. L'éducatrice sportive remercie la municipalité pour l'aboutissement de ce projet.

L'école et la Mairie se réjouissent de cette nouvelle activité et en profitent pour remercier l'ASCEB (Association des parents d'élève) pour l'achat des cordes.

L'abri-bus tant attendu, place de la Gare, a été enfin installé le 11 décembre 2022.

Ce dispositif vient compléter ceux déjà installés Route du Saut du Loup et rue des Graviers. **financés et installés en intégralité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, les agents communaux ont, quant à eux, réalisé les dalles (**matériaux et réalisation financés à 80% par la Région**).

Mis entre parenthèse pendant la crise sanitaire, le repas des aînés a réuni dimanche 20 novembre 2022 les Breuillois de plus de 65 ans pour des retrouvailles autour d'un repas dansant et chantant! Une journée particulièrement chaleureuse pour les Breuillois, pour se rencontrer, échanger et partager un mo-

festif. Le Maire Gilles SABATIER et son adjointe Mme Audrey CHABRIER, scolarité et actions sociales, remercient toutes les personnes qui ont œuvrées pour faire de cette journée un moment très agréable. La distribution des colis pour les personnes de + 75 ans n'ayant pas assisté au repas a eu lieu la première semaine de décembre.

Le Noël des enfants aura lieu à l'école le vendredi 16 décembre 2022 : spectacle, cadeaux avec le père Noël et goûter. Suivra la distribution des cadeaux des moins de trois ans à domicile.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous !

Fin de séance à 20h40

**La Secrétaire
Christelle RONDEL**



**Le Maire
Gilles SABATIER**

